



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

**LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL SE QUESTIONNE
SUR LA CAPACITÉ D'INTERVENIR DE VILLE DE LAVAL EN CAS D'UN
DÉVERSEMENT DE PÉTROLE**

Laval, le 9 mai 2013 – Le 4 avril dernier, «Le maire Alexandre Duplessis a annoncé publiquement être rassuré suite à sa rencontre avec la compagnie Enbridge.» Et comment peut-on rassurer les citoyens quand «la pétrolière n'offre aucune garantie aux municipalités en cas de déversement»? De plus, « Enbridge affiche elle-même publiquement le fait qu'elle a trouvé à 116 endroits des défauts dans ses tuyaux entre la frontière de l'Ontario et Montréal, explique Geneviève Puskas» (*Courrier Laval, 13 avril 2013 p.4*).

À la connaissance de ces faits, le CRE de Laval se questionne sur la capacité de Ville de Laval à intervenir si un déversement de bitume dilué venait à arriver sur son territoire ou dans les rivières des Outaouais, des Mille-Îles et des Prairies.

Est-ce que la caserne de pompiers no 5, située au 6645 rue Duranleau (la plus à l'est de Laval) est aux normes et a-t-elle l'équipement nécessaire pour intervenir rapidement en cas de déversement de bitume dilué? Est-ce que les pompiers de Laval ont la formation adéquate pour intervenir en cas de déversement de bitume dilué? Existe-t-il un plan d'urgence et d'évacuation en cas d'un déversement de bitume dilué?

«En 2010, dans le sud du Michigan, un autre pipeline d'Enbridge datant de 1969 s'est rompu et a déversé 4 millions de litres de bitume dilué albertain, polluant la rivière Kalamazoo. Le nettoyage de ce déversement n'est pas terminé et a coûté 1 milliard de dollars à ce jour.» Qui va payer les coûts pour les dommages environnementaux et sociaux causés par un déversement de pétrole? Est-ce les Lavallois et Lavalloises?

Si un déversement de bitume dilué avait lieu dans la rivière des Outaouais, comment Ville de Laval assurerait-elle l'approvisionnement des Lavallois et Lavalloises en eau potable?

Voilà les inquiétudes soulevées par le CRE de Laval. Nous invitons les citoyens à aller signer la [pétition en ligne](#) qui demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs d'instituer une enquête du BAPE et des audiences publiques sur le projet d'inversion et d'accroissement du flux pétrolier dans le pipeline 9b d'Enbridge.

-30 -

Renseignements :

Guy Garand, Directeur général
Conseil régional de l'environnement de Laval
(450) 664-3503